



La lucarne

la revue de l'association des amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec

Vol. XXVI, numéro 2

Printemps 2006



numéro spécial
25^e
anniversaire

**La sauvegarde
du patrimoine**
constats et prospective

Sommaire

Vol. XXVI, numéro 2 / Printemps 2006

- 03** Présentation Anita Caron
- 05** Mobilisation citoyenne et patrimoine: une alliance à conserver Ginette Leblanc
- 06** La conservation du patrimoine culturel en fonction des valeurs attribuées Suzel Brunel
- 09** Les organismes de patrimoine au Québec Louise Mercier
- 10** Des petits patrimoines à sauver! L'exemple du Kamouraska Dominique Lalonde
- 12** Cap sur 2010! Pour une «corvée églises» Luc Noppen et Lucie K. Morisset
- 15** De la préservation de monuments à la qualification d'un cadre de vie Denis Boucher
- 16** L'intégration architecturale: de quoi parle-t-on? Clermont Bourget
- 19** La Loi sur les biens culturels, une loi qui prend l'eau Réal Béland
- 20** Est-ce un conte de fées? La sauvegarde d'un bâtiment patrimonial: une expérience personnelle Thérèse Romer
- 22** Prix de l'APMAQ 2006
- 23** Les visites de l'APMAQ

La lucarne

Rédactrice en chef: Anita Caron

Comité de rédaction: Cathy Beauséjour,

Marie-Lise Brunel, Louis Patenaude

Coordonnatrice: Agathe Lafortune

Révisseur: Louise Blondin

Photographies: Clermont Bourget, Louise

Charbonneau, Renée Méthot, Thérèse Romer

Photos de la couverture: photo.com

Graphiste: Steve Paquette

spaquettedesign@sympatico.ca

Impression: Imprimerie GG inc.

Distribution postale: Éconopost

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0711 - 3285

La Lucarne est publiée en mars, juin, septembre et décembre de chaque année par l'association

Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec (APMAQ).

Créé en 1980, l'APMAQ est un organisme

sans but lucratif qui bénéficie, pour

son fonctionnement, d'un appui financier

du ministère de la Culture et des

Communications du Québec.

Correspondance: APMAQ, 2050,

rue Amherst, Montréal, Qc, H2L 3L8

Téléphone: (514) 528-8444

Télécopieur: (514) 528-8686

Courriel:

maisons.anciennes@sympatico.ca

Site web:

www.maisons-anciennes.qc.ca

La reproduction et la citation des textes publiés dans La Lucarne est autorisée à la condition d'en indiquer l'auteur et la source.

Les opinions exprimées dans La Lucarne n'engagent que leurs auteurs.

La publication d'annonces publicitaires dans La Lucarne ne constitue, en aucune façon, une recommandation des personnes ou des entreprises qui y proposent leurs services. Il serait cependant opportun que toute personne souhaitant faire appel aux services d'une entreprise demande qu'on lui fournisse des références quant à ses réalisations antérieures.

Convention de la poste publication 40920008

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à l'APMAQ, 2050, rue Amherst, Montréal, Qc, H2L 3L8

Les membres du conseil d'administration 2005-2006

Anita Caron, présidente

(418) 246-3426

Réal Béland, vice-président

(450) 661-2949

Guylaine Hubert, trésorière

(514) 272-3582

Agathe Lafortune, secrétaire du conseil

(514) 332-5943

Cathy Beauséjour, conseillère

(514) 543-1356

Micheline Fecteau, conseillère

(514) 731-1125, (450) 298-5690

Louis Patenaude, conseiller

(514) 845-5915

Jacques Portelance, conseiller

(418) 259-7620

APMAQ

Pour devenir membre ou pour renouveler votre adhésion

- Cotisation annuelle: 30\$ par famille
- Cotisation de soutien: 50\$ ou plus

Pour recevoir votre carte de membre et un reçu, postez votre chèque au Secrétariat de l'APMAQ 2050, rue Amherst, Montréal, Qc, H2L 3L8

Téléphone: (514) 528-8444

Télécopieur: (514) 528-8686

Présentation

Anita Caron

La sauvegarde du patrimoine: constats et prospective

Pour souligner son vingt-cinquième anniversaire, l'APMAQ propose à ses membres et à quiconque se préoccupe de la qualité des paysages urbains et ruraux un numéro spécial de La Lucarne ayant pour thème: la sauvegarde du patrimoine: constats et prospective. On trouvera donc, dans les pages qui suivent un dossier qui rassemble des constats, des analyses et des recommandations provenant de personnes engagées dans la gestion, la recherche ou l'intervention en matière de patrimoine.

L'article de Suzel Brunel, vice-présidente de la Commission des biens culturels du Québec, remet en question le cadre théorique sur lequel s'appuient les pratiques traditionnelles qui accordent une attention particulière à des œuvres marquantes, uniques ou rares. Elle croit qu'il faut plutôt mettre de l'avant un modèle de gestion dans lequel le centre d'attention n'est plus exclusivement le bâti ancien mais également les collectivités qui lui donnent sens.

En ce qui a trait à la sauvegarde et à la mise en valeur de biens culturels, les organismes en patrimoine ont, au cours des dernières décennies, assumé un rôle de leadership. C'est ce que rappelle Louise Mercier, présidente directrice générale du Conseil des monuments et sites du Québec. Elle conclut son article en souhaitant que cette action rejoigne un nombre toujours plus grand de citoyens et de décideurs.

Le récit de la mobilisation de citoyennes et de citoyens relaté par Ginette Leblanc, coordonnatrice du Groupe pour la sauvegarde du patrimoine de Montmagny, est un témoignage significatif de l'importance d'une concertation à établir et à maintenir entre élus et citoyens en vue de la sauvegarde d'un patrimoine trop souvent menacé.

C'est en ce sens précisément que Luc Noppen et Lucie K. Morisset convient la communauté québécoise (élus et citoyens) à une «corvée églises» nationale. Les églises sont, en effet, affirment-ils, «les monuments les plus structurants du paysage construit et de l'imaginaire québécois».

Il ne faut pas négliger pour autant « les petits patrimoines », comme le rappelle, pour sa part, Dominique Lalonde. C'est pourquoi Ruralys, dont elle est la directrice, travaille actuellement en partenariat avec les municipalités du Kamouraska à des projets

de mise en valeur d'éléments représentatifs du bâti de noyaux villageois.

Sauvegarder le patrimoine, c'est en effet, dans les villages tout autant que dans les villes, assurer une insertion harmonieuse des bâtiments anciens et nouveaux qui s'y trouvent. C'est, commente Clermont Bourget, une question d'échelle et de rapport mais également et surtout de «sens» et de «valeurs».

Il faut malheureusement constater qu'en dépit d'une Loi des biens culturels dont l'objectif est de protéger des bâtiments et des sites patrimoniaux, certains biens classés peuvent aussi être laissés à l'abandon en raison de la non application de mesures de surveillance et de l'absence de sanctions à l'égard des personnes et des groupes qui en ont la responsabilité. C'est ce que dénonce Réal Béland dans un article intitulé: «La loi sur les biens culturels: une loi qui prend l'eau».

Il importe donc d'évaluer les embûches que rencontrent trop souvent des groupes qui tentent de mettre en valeur des sites tel celui de la Maison Chénier-Sauvé à Saint-Eustache. L'expérience relatée par Thérèse Romer démontre éloquemment la quasi-impossibilité de réussite d'une telle tâche à moins d'un support des instances municipales.

Car, ainsi que le démontre Denis Boucher, dans son article: «De la préservation des monuments à la qualification d'un cadre de vie», la meilleure façon d'assurer la conservation du patrimoine est d'y intéresser les communautés locales. Les initiatives prises en ce sens par des villes, des villages, des quartiers apparaissent en effet, constate-t-il, révélatrices d'identité et porteuses de retombées significatives aux plans social, économique et culturel.

Acteur d'un patrimoine dynamique



1642, rue de la Ferme
La Pocatière (Québec)
GOR 1Z0

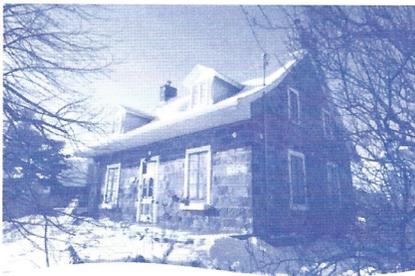
Courriel : ruralys@bellnet.ca
web : www.ruralys.org

Tél. : (418) 856-6251
Télééc. : (418) 856-2087



LUCIE BOUCHARD
 Agent immobilier affilié
 450 449-4411
 1 800 732-8103

Re/Max Signature inc.
 Courtier immobilier agréé



Ancestrale restaurée

Clé en main. 3 CAC, planchers de pin, boiseries, poutres, plafonds 9 p. Garage 16 x 25, 2 niveaux.
 Terrain de + de 14 500 pc, paysagement professionnel.
 Charme indéniable marié au confort d'aujourd'hui !

RBQ 8314-7147-02



CONSTRUCTIONS MARTIN LAPORTE

Maître charpentier • Entrepreneur général



CONSTRUCTION NEUVE • RESTAURATION
 MENUISERIE FINE • RÉNOVATION

www.constructionsmartinlaporte.com

T 450.536.0404



Ville Mercier. Magnifique québécoise en pierre. Complètement restaurée. Circa 1825. Carré: 36'x32'. Deux étages, 8 pièces. Surf. habitable: 2525' carrés. Terrain paysagé 172'x188'. Remise isolée 12'x16'. Certains meubles anciens compris. Prix: \$364000.

Contactez Guy Girardeau 450-691-5828 ou guy_girardeau@videotron.ca
 Voir description et photos sur www.duproprio.com

LES TOITURES TOLE-BEC INC.

Toitures traditionnelles à baguettes à joints debouts à la canadienne
 Cuivre
 Acier pré-peint
 Ardoise

1212 Tellier, Saint-Vincent-de-Paul, Laval
 (450) **661-9737** Site Internet: tole-bec.com



À l'occasion du 25^e anniversaire de fondation de l'Association des propriétaires de maisons anciennes du Québec (APMAQ), la Fédération des sociétés d'histoire du Québec (FHSQ) aimerait offrir ses félicitations les plus sincères aux membres de l'APMAQ pour leurs efforts constants depuis un quart de siècle en vue de préserver notre patrimoine bâti.

Votre association illustre d'une manière exceptionnelle le dynamisme et la volonté des passionnés de l'histoire et du patrimoine qu'elle regroupe, et nous sommes heureux de la compter parmi nos principaux partenaires.

Le Président,
 Fédération des sociétés d'histoire du Québec,

Richard M. Bégin
 Richard Bégin

Ginette Leblanc, coordonnatrice du Groupe pour la sauvegarde du patrimoine de Montmagny

Mobilisation citoyenne et patrimoine: une alliance à «conserver»

Nous voulons partager avec vous deux expériences de mobilisation citoyenne qui ont eu une influence sur la sauvegarde du patrimoine magnymontois.

Automne 1996

En réaction à plusieurs erreurs patrimoniales des dernières années, des citoyens ont proposé à certains organismes de s'associer à eux pour organiser un mini-colloque sur le patrimoine (Le patrimoine, c'est mon «À faire»). Le but de cette activité était de sensibiliser, d'informer, mais surtout de prendre conscience que le patrimoine nous concerne tous. Des conférences et différents ateliers étaient offerts aux propriétaires, gens d'affaires, travailleurs du milieu de la construction et aux intervenants municipaux. À notre grande surprise, près de 150 personnes provenant de différents secteurs ont assisté à cette activité. Cette participation a démontré le grand intérêt des gens envers leur patrimoine. Cependant, sans le savoir, ce regroupement citoyen a joué un rôle beaucoup plus important. En effet, la Ville de Montmagny a concrétisé quelques-unes des recommandations proposées lors de cette journée en procédant à un inventaire de ses bâtiments patrimoniaux et en insérant la mise en valeur du patrimoine bâti dans sa politique culturelle.

Automne 2004

Une rumeur circulait à l'effet qu'une partie du terrain de l'église Saint-Thomas de Montmagny (bien public) serait vendue à un groupe de promoteurs (bien privé) pour permettre la construction d'un bâtiment imposant de six étages en plein milieu d'un îlot qui regroupe quatre maisons considérées comme ayant un caractère patrimonial exceptionnel par la Ville de Montmagny. Un comité s'est organisé de façon informelle pour tenter de sauver Place de l'Église avec les résultats suivants:

- la signature d'une pétition de 1 300 personnes en à peine douze jours,
- la présence de plus de 200 personnes à la conférence d'un spécialiste invité à expliquer les principes de la forme urbaine favorisant la qualité de vie des citoyens,

- la présence de 150 personnes lors d'un grand rassemblement ayant pour but de dénoncer ce projet et d'en expliquer les raisons,
- la présence de plus de 100 personnes lors des assemblées générales de la Fabrique tenues en 2004 et 2005 et l'élection de candidates et candidats proposés par l'assemblée.

Il faut souligner cette mobilisation citoyenne exceptionnelle qui a permis de mener cette lutte et de poursuivre des actions afin de sauver ce qui reste de Place de l'Église et du patrimoine de Montmagny. Il importe d'ailleurs de mentionner que les citoyens ont été convoqués le 12 février à un débat public ayant pour objectif de faire des propositions en vue de la protection du patrimoine de Montmagny. Fait intéressant à noter, avant l'élection municipale de novembre, lors d'une rencontre organisée par le journal L'Oie Blanche avec des citoyens et les candidats à la mairie, le patrimoine a été considéré comme un des huit thèmes sur lesquels ils devaient se positionner. Autre constat significatif, le journal L'Oie Blanche dans sa parution du 31 décembre 2005, faisait l'évaluation suivante du travail accompli, au cours de l'année, par le Groupe pour la sauvegarde du patrimoine de Montmagny: «Le Groupe de sauvegarde du patrimoine de Montmagny (GSPM), un groupe de citoyens qui s'oppose à la construction de l'édifice Gesdix en défendant la sauvegarde de la Place de l'église, forme un comité de vigilance et de travail qui veillera dorénavant à la protection du patrimoine. Celui-ci doit réunir divers organismes et des citoyens concernés par la sauvegarde du patrimoine magnymontois et fera les représentations requises à toute occasion le nécessitant.» (L'Oie Blanche, 31 décembre 2005, page 7)

Ces faits nous permettent de dire que l'alliance entre la mobilisation citoyenne et le patrimoine doit être poursuivie et même renforcée.

Le Groupe pour la sauvegarde du patrimoine de Montmagny remercie l'APMAQ pour le soutien apporté à plusieurs reprises et tient à souligner la générosité, la disponibilité, l'implication et le partage d'expériences et de connaissances de madame Anita Caron qui a été et est toujours un bel exemple d'implication citoyenne.

Suzel Brunel, Vice-présidente
Commission des biens culturels du Québec

La conservation du patrimoine culturel en fonction des valeurs attribuées

Traditionnellement, on conserve les biens jugés patrimoniaux en fonction de leurs qualités esthétiques, de leur unicité ou comme témoignages historiques, ce qui suggère que l'accent est mis sur la culture matérielle de façon à en reconstituer et en protéger le style original et l'intégrité formelle. Cependant, les pressions que subit aujourd'hui le champ de la conservation découlent sans doute de la remise en question de l'ordre canonique qui définissait, jusqu'à tout récemment, la production culturelle.

Les recherches des dernières années ont balisé de nouvelles voies interdisciplinaires étonnantes et utiles. On y trouve matière à inspiration afin de développer des stratégies capables d'assurer la vitalité

du patrimoine culturel dans le développement de la société.

À la théorie de la conservation s'opposent aujourd'hui, entre autres, deux cadres théoriques que nous comparons ici.

l'héritage matériel n'est ni compris ni apprécié sans apprentissage et interprétation

Comparaison de trois cadres théoriques

1. La conservation traditionnelle:

Nous parlons ici de la doctrine sur laquelle s'appuient les pratiques traditionnelles de protection et de mise en valeur des biens culturels qui accordent une attention particulière aux objets exceptionnels, soit aux œuvres marquantes, originales, uniques ou rares. Elle s'intéresse principalement aux produits d'une conscience critique, c'est-à-dire aux objets dont la réalisation est précédée d'un projet.

La théorie de la conservation valorise surtout les créations d'auteurs éminents

qui participent à la culture savante.

2. La morphogenèse des milieux bâtis:

Issue des recherches de l'école italienne de morphologie architecturale et urbaine initiées au milieu du XX^e siècle, cette discipline scientifique est vouée à l'étude des processus de formation et de transformation des milieux bâtis. Elle est fondée sur l'observation de l'environnement construit et sur la reconstitution de son processus de formation.

L'approche morphologique accorde une attention égale à l'ensemble des objets construits, y compris les structures de base inhérentes aux besoins premiers et essentiels de l'homme.

3. Les valeurs attribuées:

Depuis l'an 2000, le Getty Conservation Institute (GCI) de Los Angeles se penche sur la conservation du patrimoine culturel en fonction des valeurs que la société lui attribue. Cette approche implique un déplacement méthodologique: le centre d'attention n'est plus l'objet (le bâti ancien) mais le sujet (les collectivités qui lui donnent sens). Les critères d'intervention ne deviennent pas obsolètes pour autant, cependant ils ne sont plus élaborés a priori mais déduits une fois qu'est comprise la signification attribuée et que sont identifiés les éléments physiques porteurs des valeurs à conserver.

On suppose le développement préalable de stratégies pédagogiques aptes à favoriser l'expression par les gens des moyens qu'ils utilisent pour interpréter et comprendre les bâtiments, paysages, places publiques et objets qui les entourent. La culture est alors envisagée comme un processus plutôt que comme un ensemble d'objets.

Ce cadre théorique part des principes suivants:

- les immeubles et territoires n'ont pas de

valeur intrinsèque en dehors du contexte culturel;

- l'héritage matériel n'est ni compris ni apprécié sans apprentissage et interprétation;
- le sens des lieux n'est pas l'apanage exclusif des professionnels de la conservation mais aussi celui des personnes qui élaborent leur propre signification.

Les adeptes de cette approche se donnent pour mission de créer des liens entre les lieux et les usagers. Ainsi, croient-ils, la société sera en mesure d'offrir un environnement propice à la compréhension, à l'attachement et à la perception tangible de son patrimoine.

Le tableau suivant fournit une analyse comparative schématique de ces trois cadres théoriques.

Les défis de la conservation en fonction des valeurs

Les spécialistes de la théorie de la morphogénèse soutiennent que le concept de la conservation en fonction des valeurs «accorde la primauté aux questions qui relèvent du domaine affectif plutôt qu'aux problèmes qu'il est préférable d'aborder sous une approche cognitive» (Laroche: 2005).

Pour leur part, les défenseurs de l'approche basée sur les valeurs attribuées

ANALYSE COMPARATIVE DE TROIS CADRES THÉORIQUES

	Morphogénèse des milieux bâtis	Théories de la conservation	Gestion par les valeurs
Nature de la théorie	Science THÉORIE DESCRIPTIVE-EXPLICATIVE	Doctrine THÉORIE NORMATIVE-PREScriptive	Modèle THÉORIE DESCRIPTIVE-PARTICIPATIVE
Objet (champ)	Les éléments de la culture matérielle · Établissements humains · Territoires humanisés · Paysages culturels	Les objets construits exceptionnels · Monuments · Monuments historiques · Centres historiques	Les significations sociales attribuées · Monuments et objets · Places et sites · Paysages
intérêts premiers	Produits de la conscience spontanée (culture populaire, créations collectives) · Caractères identitaires · Phénomènes typiques	Produits de la conscience critique (culture savante, œuvres d'auteurs) · caractères distinctifs · Manifestations exceptionnelles	Produits appropriés collectivement (culture populaire, objet de commémoration, lieux de mémoire) · Significations partagées · Phénomènes identitaires
Objectifs	Concilier les transformations et le maintien de l'identité Les objets bâtis vus comme des artefacts et des «œuvres ouvertes»	Préserver l'authenticité Les objets construits considérés comme des documents historiques ou historiographiques	Créer des liens entre lieux et sociétés Les objets et lieux patrimoniaux vus comme facteurs d'épanouissement et de bien-être
Conception de l'histoire	Histoire «active» Historicité = condition d'existence des objets La «Nouvelle histoire»	Conception linéaire Historicité = valeur d'ancienneté Histoire des arts décoratifs	Processus dynamique Historicité = changements dans les perceptions Étude de caractérisation
Méthodes	Lectures des milieux bâtis (OUTILS COGNITIFS) Reconstitution des processus de morphogénèse des milieux bâtis Identification de leurs permanences structurales Évaluation de leur transformabilité	Inventaires (APPROCHE AFFECTIVE) Identification des objets en fonction des valeurs esthétiques et historiques	Ethnosémiotique-pédagogique (APPROCHES COGNITIVE ET DISCURSIVE) Identification des éléments porteurs de signification
Présentation	Règles syntaxiques (PARTICULIÈRES À UNE AIRE CULTURELLE) Règles de grammaire transformationnelle tirées de la lecture du milieu existant	Ensemble de principes (UNIVERSELS) Prescriptions et proscriptions énoncées dans les chartes internationales	Cadre de référence (ADAPTÉ À UN LIEU PARTICULIER) Principes d'intervention qui favorisent le partage des responsabilités

Ce tableau s'inspire de l'analyse de Pierre Laroche comparant morphogénèse et conservation à laquelle l'auteur de cet article a ajouté le modèle de gestion par les valeurs.

l'héritage matériel n'est
compris ni apprécié sa
apprentissage et inte
tation l'héritage matéri
n'est ni compris ni app
cié sans apprentissage
interprétation l'héritage
matériel n'est ni compr
ni apprécié sans appre
tissage et interprétation
l'héritage matériel n'est
compris ni apprécié sa
apprentissage et inter
tation l'héritage matéri
n'est ni compris ni app
cié sans apprentissage
interprétation l'héritage
matériel n'est ni compr
ni apprécié sans appre
tissage et interprétation
l'héritage matériel n'est
compris ni apprécié sa
apprentissage et inter
tation l'héritage matéri
n'est ni compris ni app
cié sans apprentissage
interprétation l'héritage
matériel n'est ni compr
ni apprécié sans appre
tissage et interprétation
l'héritage matériel n'est
compris ni apprécié sa

les valeurs patrimoniales sont, par définition, diverses, variées et parfois conflictuelles

accusent les conservateurs «de se retrancher dans le confort de la certitude matérielle pour juguler la détérioration du mortier et du bois» (Bluestone: 2000).

Ces débats sont encore bien vivants, c'est là sans doute ce qui les rend aussi intéressants! Cependant, quel que soit leur point de vue, les professionnels de la conservation font face aujourd'hui à un double enjeu: partager leur expertise et accepter la collaboration de non-initiés. Le défi est menaçant pour certains spécialistes qui craignent le sabotage de leur autorité et le détournement des responsabilités de l'État. L'anthropologue

Keith Basso affirme pourtant que c'est l'observation des Apaches de l'Ouest qui lui a permis de tracer un portrait saisissant du phénomène d'appropriation sociale grâce à la nomenclature et à la fabulation.

Conclusion

Pour conclure ce trop bref survol d'une question fort complexe, résumons ce que Randall Mason du GCI considère comme les défis de la conservation du patrimoine culturel en fonction des valeurs attribuées:

- La conservation est une véritable activité socioculturelle plutôt qu'une seule pratique professionnelle;
- on tiendra compte du contexte du projet de conservation - social, culturel, économique, géographique, administratif - tout autant que de l'objet ou du territoire à conserver ;
- les valeurs patrimoniales sont, par définition, diverses, variées et parfois conflictuelles;
- aucune discipline, aucune méthode ne comporte à elle seule tous les éléments nécessaires à l'identification globale des valeurs ; on doit donc privilégier une approche non seulement multidisciplinaire mais qui fait appel aux experts comme aux usagers;

- l'évaluation de la pertinence des interventions de conservation réside dans son adéquation aux besoins des usagers, de la communauté et de la société contemporaine.

Peu à peu, une nouvelle façon d'aborder la conservation du patrimoine émerge. Elle empruntera vraisemblablement aux trois cadres théoriques décrits plus haut pour les fondre en une nouvelle discipline où les responsabilités seront enfin partagées.

C'est alors que prendra tout son sens la définition que donne au mot «valeurs» M. Maxime Allard, professeur de philosophie à Ottawa, à savoir que les valeurs sont des discours et des pratiques sociales et culturelles, des grilles offertes par des institutions et reçues comme autorisées par des individus en ce qu'elles permettent de porter des jugements reconnus par plus d'un et dont la portée dépasse la sphère privée.

Références:

- BLUESTONE, Daniel, Challenges for Heritage conservation and the Role of Research on Values, in Values and Heritage Conservation, The Getty Conservation Institute, 2002.
- LAROCHELLE, Pierre, Application de la morphogenèse des milieux bâtis à l'élaboration de la politique du patrimoine, Ville de Québec, septembre 2005.
- MASON, Randall, Assessing Values in Conservation Planning : Methodological Issues and Choices, in Assessing the Value of Cultural Heritage, The Getty Conservation Institute, 2002.

Ebénisterie Pelletier & fils inc.

Fidèle gardien du patrimoine depuis 1890

Balcons, colonnes, ornements architecturaux.
Armoires de cuisine et meubles exclusifs.

Leon-Raymond Pelletier
Antoine Pelletier
2995 chemin des Patriotes
Saint-Ours, Qc J0G 1P0
Tél.: (450) 765-2622 Fax.: (450) 765-3622

Ferblantiers - couvreurs

J. Corbeil & Fils Inc.

4^e GÉNÉRATION CORBEIL

Guy Corbeil
1641 A, 6^e Rang
Saint-Gabriel-de-Brandon
J0K 2N0
Téléphone : (450) 835-2851
Télécopieur : (450) 835-9845

Les organismes de patrimoine au Québec

Rôle de veille et d'éveil

Les organismes en patrimoine sont nés d'une volonté des citoyens de faire une place active au patrimoine bâti et au patrimoine culturel qui concourent à définir l'identité québécoise.

Plusieurs d'entre eux ont vu le jour dans les années 1970 et 1980 et sont maintenant entrés dans l'âge de la maturité. Bien campés dans leur créneau respectif, ces organismes ont établi entre eux des liens forts. Dans leur milieu d'intervention, ils ont conclu des partenariats productifs. Toutefois, un constat s'impose: les moyens limités ralentissent le rythme des réalisations. Aujourd'hui encore, très peu de ces organisations disposent d'une permanence suffisante pour répondre aux attentes.

Ces principaux acteurs sont: l'association Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec, le Conseil des monuments et sites du Québec, Héritage Montréal, DOCOMOMO-Québec, la Fondation du patrimoine religieux, l'Association des plus beaux villages du Québec, le Groupe d'intervention et de recherches appliquées au milieu (GIRAM), dans la région de Québec, l'Association québécoise du patrimoine industriel, le Conseil québécois du paysage, le Conseil québécois du patrimoine vivant, etc. Tous ces organismes sont des sources de références et des partenaires privilégiés pour les vastes réseaux que sont Villes et villages d'art et de patrimoine et la Fondation Rues principales. Ils sont aussi les interlocuteurs privilégiés de l'État.

De belles contributions

La plupart de ces organismes se sont donné comme rôle premier celui de chien de garde du patrimoine. À ce chapitre, leur contribution est fondamentale pour la société québécoise. Jamais démentie, cette fonction a évolué et acquis de la maturité. Les interventions sont différentes d'il y a vingt-cinq ans: positions moins émotives, plus étoffées et fondées sur la connaissance développée à la fois par les organisations elles-mêmes et par les recherches réalisées dans les institutions d'enseignement et dans les organismes publics. Si peu considéré soit-il, ce rôle de veille et de prise de position profite à l'ensemble de la collectivité et a un impact certain auprès des instances

décisionnelles. Plusieurs villes ont changé leur approche, préférant la consultation à la confrontation et reconnaissant l'apport de la participation citoyenne.

Parmi les réalisations des organismes en patrimoine, il faut souligner leur contribution à la diffusion des connaissances que ce soit par la publication des bulletins d'organismes, du magazine *Continuité*, de brochures, de monographies, par l'offre de circuits de patrimoine et de visites guidées. Les organismes en patrimoine ont également joué un rôle d'interface entre les chercheurs universitaires, les professionnels et le grand public, en rendant accessible la connaissance pointue qui serait autrement demeurée l'apanage d'un petit nombre.

Avec des ressources financières limitées, ces organismes jouent un rôle d'accompagnement dans la mise en valeur du patrimoine, un rôle que l'État assume de moins en moins. C'est grâce à la mobilisation de ressources bénévoles professionnelles de qualité que cette intervention se concrétise. Et en s'engageant généreusement dans les organismes de patrimoine, plusieurs universitaires remplissent ainsi une part de leur mandat de service à la collectivité.

Enfin, parce que les modèles sont importants, la valorisation des réussites par l'attribution de prix et de certificats d'honneur pour reconnaître les investissements personnels et collectifs de mise en valeur et de préservation du patrimoine est un apport important des organismes en patrimoine. L'émulation par l'attribution de prix et de reconnaissances est peut-être difficile à mesurer mais elle est non négligeable. Elle souligne la contribution des plus engagés et stimule les initiatives nouvelles.

Que souhaiter?

L'un des défis actuels des organismes est de rayonner au-delà de leurs clientèles naturelles: déborder des cercles habituels, faire connaître et reconnaître la valeur du patrimoine et l'importance de le préserver à un nombre encore plus grand de citoyens et de décideurs.

La question de la relève se pose également avec acuité. C'est pourquoi il importe d'intéresser les jeunes et de les inviter à prendre une part active au sein d'organismes qui, en dépit de l'absence d'une Politique gouvernementale, doivent exercer un rôle de veille et d'éveil.

Dominique Lalande,
directrice générale de Ruralys

L'exemple du Kamouraska

Des petits patrimoines à sauver!

Lorsque l'on évoque le patrimoine bâti, généralement nos références se portent davantage sur l'habitation principale. Souvent, toutes nos énergies et attentions se canalisent sur la rénovation du corps principal de notre propriété, les bâtiments secondaires et dépendances sont souvent négligés et remis au second plan. Nos campagnes sont remplies de ces petits patrimoines (grange, étable, hangar, four à pain, caveau à légumes, laiterie, fournil, glacière, croix de chemin, clôture....) qui ornent nos paysages ruraux. Ils méritent notre attention car ils sont des éléments architecturaux originaux et spécifiques au patrimoine rural.

Quatre catégories de petits patrimoines

L'inventaire sélectif des petits patrimoines a permis d'identifier les formes courantes et particulières de la région et de connaître l'état général des bâtisses. Le choix des bâtiments a été fait en fonction de leur signification dans le milieu et dans l'histoire des municipalités. La deuxième partie de l'inventaire a con-

ils méritent notre attention dans nos actions de sauvegarde

sisté à relever les ornements du paysage (croix de chemin, calvaire, clôture). Les petits patrimoines ont été classifiés selon les catégories suivantes: conserver et reproduire - délimiter - honorer - soigner les animaux et entreposer.

Conserver et reproduire

Cette catégorie regroupe la laiterie, le four à pain, le caveau à légumes, le fournil et la glacière. La laiterie est un petit bâtiment servant à entreposer et transformer le lait. Ce bâtiment est placé du côté le plus ombragé de la maison ou d'un bâtiment de ferme pour mieux conserver les aliments. Le four à pain domestique est extérieur ou semi extérieur attenant à l'habitation principale ou dans un bâtiment détaché appelé le fournil. Il sert principalement à la cuisson du pain. On s'en sert à d'autres besoins domestiques (séchage du lin, viandes à fumer ou herbes du jardin...). Le fournil sert de maison secondaire pendant l'été, l'endroit idéal pour exécuter les gros travaux ménagers. Au 19^e siècle, plusieurs familles du Kamouraska intégraient leur fournil l'été et louaient la grande maison à des urbains en séjour au bord du Fleuve.

Le caveau à légumes est une construction fascinante qui démontre bien l'adaptation des habitants d'autrefois à nos hivers. On l'utilise pour entreposer les légumes à partir de l'automne mais aussi pour certains fruits en barils et en conserves. Quant à la glacière, placée de préférence sur une butte dans un endroit sec et ombragé, elle permet de conserver les aliments à l'abri de la chaleur pendant tout l'été. On y tasse de la neige ou de la glace pendant l'hiver sous des couches de paille.

Délimiter

Cette catégorie regroupe les clôtures. Les lignes de clôture de perches courent le long

Saluons
les **25** ans
de l'AMPAQ.

Bonne lecture!

LES ÉDITIONS DE
L'HOMME

www.edhomme.com

Luc Noppen et Lucie K. Morisset, professeurs au Département d'études urbaines et touristiques de l'École des sciences de la gestion à l'UQAM. Luc Noppen est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain à l'UQAM.

Cap sur 2010! Pour une «corvée églises»

Ce texte résume le mémoire présenté en septembre 2005 aux audiences de la Commission de la culture sur le patrimoine religieux qui s'est tenu à Montréal. Il avance qu'il faut sauver, non pas le «patrimoine religieux», mais des églises du Québec et il énonce des moyens concrets de le faire.

Nos églises, nos châteaux!

Pourquoi une «corvée d'églises»? Parce que, comme le veut l'adage, «Nos églises sont nos châteaux». Ce patrimoine est un produit de la société civile mais nous croyons qu'il est essentiel de discriminer – au sein de l'hétéroclite corpus du «patrimoine religieux» – ce qui est de l'ordre du religieux et ce qui est de l'ordre du patrimoine. Aucune action sensée ne pourra être prise si on se perd, d'une part, dans l'accumulation sans fin des objets, des œuvres, des savoir-faire, alors que leur principale raison d'être, à prime abord, est d'évoquer quelque connotation religieuse.

D'autre part, et surtout, parce que les églises sont, avec ou sans cette connotation, les monuments les plus structurants du paysage construit et de l'imaginaire québécois. Évidemment, il

ne s'agit pas ici de sauver au titre de patrimoine toutes les églises du Québec, mais bien uniquement celles dans lesquelles les citoyens voudront investir leur devenir communautaire et culturel. Trop de monuments, tout en étant en quête d'usages nouveaux, cherchent aussi un plus grand nombre de sympathisants. Il faut donc réduire l'offre (d'églises patrimoniales) et accroître la demande par des mécanismes de participation citoyenne réinventés, qui misent sur le «patrimoine de proximité». Il ne faut pas demander à l'État de faire plus, mais mieux. Cela implique que l'on se fixe d'abord un objectif raisonnable: on ne sauvera pas plus de 40 % des églises. Tant mieux si l'on parvient à plus.

Une corvée pour quoi faire?

La «corvée églises» émane d'une perspective holistique du problème, puis de la mise en place d'une structure de gouvernance représentative et responsable qui devrait permettre aux citoyens de mesurer et d'exprimer leur attachement au patrimoine. Cette position, croyons-nous, est peu coûteuse pour l'Église et sans accroissement significatif des charges pour l'État. Il convient, en revanche, de se donner le temps d'agir. Il s'agit en fait, d'adopter un cap: en 2010, si notre volonté collective tient ce cap, le Québec aura sauvé ses églises.

Quoi sauver? Il est nécessaire, dans le cas des églises, d'apprendre à concilier les valeurs ou les critères usuels de l'institution patrimoniale (valeur d'art, valeur de matérialité, valeur d'âge) et les motifs affectifs qui commandent la plupart du temps l'attachement des citoyens à «leur» église. Il faut profiter du fait que les églises sont un «patrimoine de proximité», assurant la permanence du cadre de vie de chaque citoyen. Mais les connaissances sur les églises du Québec sont si lacunaires et si peu adaptées à la sensibilité de notre époque qu'un travail d'expert est essentiel à la construction d'un discours interprétatif et comparatif en mesure d'éclairer l'opinion publique. C'est dans l'interaction entre les connaissances «d'expert» et une affection citoyenne mieux comprise que se résolvent les arbitrages entre «l'église de chacun» et «l'église patrimoniale». Il s'agit donc de mettre en place un procédé de diffusion des savoirs, puis de consultation en boucle. La sélection d'églises par une opinion publique avertie devient ainsi une question relevant du politique car c'est dans la relation des citoyens avec les élus que se fabriquent les consensus à l'échelle locale.

À qui appartiennent les églises?

Il importe de trouver des solutions au problème de la propriété des églises dans

il faut mettre sur pied une structure de propriété publique des églises

lesquelles l'investissement public au nom du patrimoine n'est assorti d'aucune garantie alors qu'il provient du budget du patrimoine. Comment réaliser cet objectif? Il faut mettre sur pied une structure de propriété publique des églises sous forme de fiducie foncière. Les fiduciaires seraient les municipalités volontaires dans l'aventure du patrimoine. Le parc immobilier ecclésial leur serait globalement transféré avec en échange, une garantie d'affectation des églises au culte. Sans une telle propriété publique, aucun soutien public, – subventions ou allègements fiscaux – ne devrait être accordé pour financer les églises.

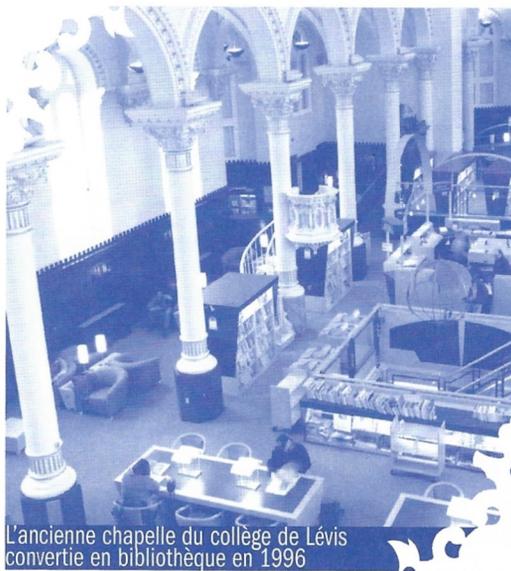
L'idée de transmettre les responsabilités du patrimoine aux municipalités est déjà bien présente dans la loi et s'impose plus encore dans le cas des églises, «patrimoine de proximité» dont l'ancrage territorial est celui des municipalités. Il s'agit, somme toute, de reconnaître les compétences de celles-ci dans l'aménagement du territoire. À l'opposé de la pyramide qui, en son sommet, fédère les municipalités en une «fiducie», nous proposons de donner aux citoyens les moyens de leur engagement dans des «fabriques patrimoniales», un peu comme des conseils de quartier dévolus chacun à une église laïque. Ces fabriques recycleraient la mission fondamentale des anciennes fabriques paroissiales: administrer le bâtiment en assurant, économiquement, son maintien. La fiducie, quant à elle, doit, parce qu'elle fédère l'expertise, veiller au patrimoine: c'est à elle que revient, principalement, l'établissement des coûts des «travaux d'infrastructure» que sont la restauration et la mise en valeur des bâtiments.

Précisons que cette structure de propriété publique de l'ensemble du parc immobilier des églises, en dépit des efforts qu'elle exige, nous paraît fondamentale au départ d'une «corvée églises» qui aurait quelque chance de succès. Elle l'est parce qu'elle articule l'engagement citoyen dans les églises, tout comme elle assoit les modalités patrimoniales du financement public. Elle l'est aussi en vertu d'une vision à long terme qui considère, non pas les églises dont les Églises ne voudraient plus (les «édifices excédentaires»), mais bien les églises patrimoniales,

c'est-à-dire, celles qui relèvent de l'intérêt public, destinées à avoir encore du sens pour les citoyens.

Des églises à vocation communautaire, publique et culturelle

L'expérience montre que les réutilisations réussies sont celles qui ont été prises en charge par des collectivités locales sous contrôle public. En ce sens, «Se donner le temps d'agir» requiert que l'on distingue entre les usages qui assureront le maintien du bâtiment – aux côtés de mesures fiscales qui accompagneront le devenir des églises. Il importe, dans un premier temps, que «l'église fasse ses frais», ne serait-ce que pour briser une certaine habitude du «tout-à-l'État». Il incombe à la fabrique patrimoniale – à la mesure de l'engagement de la collectivité locale – d'exploiter à bon escient sous-sol, sacristie, nef, bas-côtés, tribune, presbytère, etc., pour assurer l'entretien, le chauffage et les assurances du bâtiment. Il importe aussi d'éviter de conserver pour simplement conserver. C'est pourquoi «seules devraient subsister les églises pour lesquelles on aura fait un projet». Il est alors du ressort des municipalités de redéfinir les besoins communautaires et culturels, présents et futurs, de notre société. L'église qui aura franchi l'épreuve de l'affection civique pourra alors accueillir bibliothèque, salle de concerts, plateaux sportifs ou autres fonctions de



L'ancienne chapelle du collège de Lévis convertie en bibliothèque en 1996

la cité. Cela requiert une forme de contrôle de la propriété à travers le temps. La propriété publique permet précisément de parvenir à la sauvegarde du patrimoine, en raison de la capacité des pouvoirs publics d'étaler le fardeau financier, et en vertu de la simple logique: la réussite d'une conversion d'église relève de la mise en œuvre d'une qualité culturelle au nom du patri-

moine, deux domaines relevant de l'intervention publique.

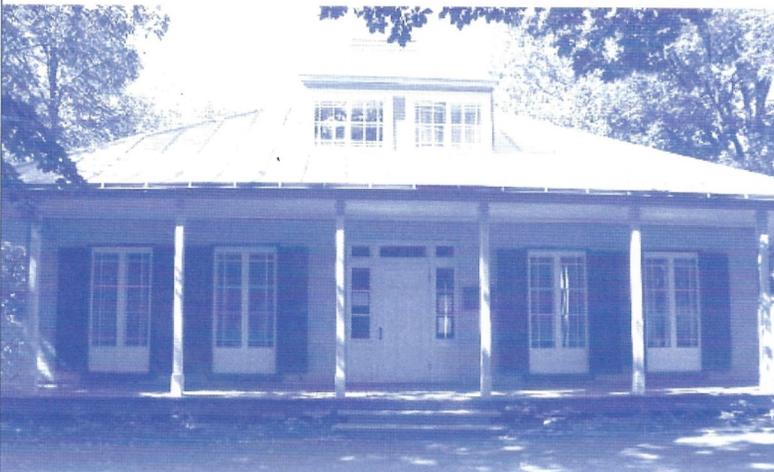
Un choix de société

S'il est urgent de concilier le libre exercice du culte et l'intérêt public dans la protection du patrimoine, il importe davantage d'éviter toute confusion entre ce qui est de l'ordre du public (le patrimoine) et ce qui est de l'ordre du privé (le culte). C'est à la société québécoise, et non pas aux autorités ecclésiastiques, de prendre en main le patrimoine auquel elle s'identifie. En d'autres mots, une structure laïque, d'initiative publique, sous le contrôle des autorités civiles, devrait fonctionner en tenant compte de l'intérêt public pour le patrimoine et être imputable de l'utilisation des fonds publics consacrés à la sauvegarde du patrimoine. Enfin, une structure de médiation et de développement des connaissances sur le patrimoine devrait être créée en y intégrant l'Université à qui il revient de renouveler la formation et la recherche sur le patrimoine religieux certes, mais aussi la gestion de la culture.

Une réflexion sur le devenir du patrimoine

Diverses mesures devraient être mises en place d'ici 2010, c'est-à-dire d'ici à ce que l'État ait remboursé la dette contractée sous sa gouverne par la Fondation du patrimoine religieux du Québec pour réparer des églises, dorer des tabernacles ou restaurer des orgues, toutes œuvres remarquables mais qu'il a fallu arrêter de financer en 2004, ne sachant que faire de ce patrimoine, alors que le nombre de «lieux de culte» rétrécit et que la demande de fonds public explose! Les mesures proposées et leurs leviers (fiducie, transfert de propriété, affectation au culte, fabriques patrimoniales) permettront de donner aux citoyens et aux collectivités locales les moyens de leur engagement envers «leur» église, au nom du patrimoine. L'État devra à cet égard utiliser les ressources du territoire national - les siennes - pour les en informer. «Mettre le cap» implique donc de retrouver parmi les églises, celles qui sont «nos châteaux». D'ici 2010, nous devrions «mettre le cap», en prenant le temps qu'il faut pour réfléchir, pour s'organiser, pour se doter des outils nécessaires. L'intermède, peut-être, laissera couler quelques églises mais on pourra sauver pour la postérité celles qui sont les plus chères à nos cœurs.

COUPE-FROID LAPOINTE INC. *une expertise, une renommée !*



Profitez de notre expérience
de plus de 35 ans dans le domaine des coupe-froid
pour vos portes et fenêtres.

Quelques unes de nos réalisations :

- Maison Henry Stuart • Maison Chevalier • Édifice Honoré Mercier (bureau du premier Ministre) • Assemblée Nationale (Salon Bleu)
- Manoir Mauvide-Genest

1005 Boulevard Des Chutes,
Beauport (Québec), G1E 2E4
Téléphone/fax : (418) 661-4694

Courriel : cflap@sympatico.ca
web : www.coupe-froid.com
Licence RBQ : 2732-1165-36

Bernard Lajoie
Consultant en restauration
de bâtiments et décoration
774, rue Principale
Sainte-Hélène-de-Bagot
(Québec) JOH 1MO
(sortie 152, autoroute 20)
Tél.: (450) 791-2448

Denis Boucher, responsable de la culture et du patrimoine à la Ville de Rivière-du-Loup et auteur de la Politique du patrimoine de cette municipalité.

De la préservation de monuments à la qualification d'un cadre de vie

La question du patrimoine bâti s'est élargie.

Paysages, ensembles urbains, territoires identitaires; voilà de nouveaux cadres d'intervention qui placent la question patrimoniale au cœur du développement territorial et urbain. Ces perspectives sont fort prometteuses à condition d'y ancrer la perception du citoyen.

1. Pour des retombées durables: une prise en charge locale

La question patrimoniale est de plus en plus posée à l'échelle locale. Voilà une tendance lourde observable un peu partout au Québec. Nombre de communautés locales ont pris des initiatives, parfois audacieuses, souvent porteuses de retombées significatives aux plans social, économique et culturel. Il est toujours fréquemment rappelé que «le meilleur moyen d'assurer la conservation du patrimoine est encore d'y intéresser les communautés et de les amener à se sentir concernées au point de se mobiliser et d'influencer les prises de décisions.»¹ C'est un discours que porte l'État québécois depuis longtemps et si certaines initiatives gouvernementales ont facilité la responsabilisation locale au patrimoine, plusieurs initiatives sont issues directement des milieux et sont autant de démonstrations de la force de l'ancrage patrimonial sur les identités locales.

Plus que jamais, le souci du patrimoine se transmet à petite échelle, dans un rapport de proximité. La prise en main du patrimoine dans les villes, villages et quartiers du Québec est un phénomène qui permet de démontrer les rapports profonds entre patrimoine et communautés. Le patrimoine est un révélateur d'identité, non seulement témoigne-t-il de l'héritage historique et culturel de la communauté, mais il symbolise un ensemble de valeurs, de mémoires et de significations partagées par les membres d'une même communauté.

Dans un contexte de transformation accélérée de nos modes de vie, de crise des valeurs, de changements des rapports entre les générations et de perte de repères traditionnels, le patrimoine apparaît comme un ancrage essentiel.

2. Un patrimoine multiforme: des outils limités

La lutte actuelle pour le patrimoine tend à s'intéresser moins à la sauvegarde des vieilles pierres menacées par

le pic des démolisseurs qu'à la valorisation d'une image commune d'un territoire d'appartenance. Cet élargissement de la perception du patrimoine bâti, qui intègre des ensembles plutôt que de référer à quelques monuments historiques, témoigne de la nature même du patrimoine en tant qu'ensemble de valeurs et de représentations d'un milieu partagées par une communauté. Comment alors les outils dont disposent les communautés locales peuvent-ils répondre aux besoins de protéger et mettre en valeur un patrimoine aussi multiforme? Si le patrimoine prend lentement place dans les politiques municipales, c'est en matière d'urbanisme que cette action est mise en oeuvre (PIIA, citation, sites du patrimoine).

Dans une vision d'ensemble du patrimoine, à l'échelle des paysages par exemple, certains de ces outils avouent leurs limites et force est d'admettre que le cadre légal d'intervention municipale en patrimoine est devenu trop étroit. Surtout, ces mesures sont peu adaptées à une gestion par les valeurs patrimoniales. La capacité des autorités locales à développer des outils réglementaires basés sur la perception des citoyens représente un défi. La cause patrimoniale s'intègre de plus en plus à d'autres enjeux tels l'environnement, le tourisme, le développement socio-communautaire et les loisirs.

3. La mémoire collective: matière rassembleuse

La mise en commun de ces différentes approches d'intervention sur les milieux de vie est possible à partir d'une démarche d'identification des valeurs communes à tous les intervenants. Un des fondements des significations du patrimoine est la mémoire. Le patrimoine change de forme mais doit demeurer ancré dans la mémoire collective. Si le patrimoine implique divers intervenants du milieu, les acteurs culturels doivent être partie prenante dès le départ dans l'expression et la mise en valeur des mémoires. Il s'agit là de l'étape initiale de toute intervention en patrimoine. L'élargissement de la notion de patrimoine ne doit pas nous faire oublier sa nature même de révélateur d'identité et d'évocateur de significations. Reste à s'assurer que cette matière première, bien que portée par tous les citoyens, ne reste pas intangible et abstraite, en prenant la forme d'actions nouvelles à l'échelle du citoyen et de son milieu de vie.

¹ Voir récemment: Commission des biens culturels du Québec, La gestion par les valeurs: exploration d'un modèle. Québec, juin 2004, 47 p.

Clermont Bourget, urbaniste et lauréat
du prix Robert-Lionel-Séguin 2005

L'intégration architecturale: de quoi parle-t-on?

Rares sont les gens qui vous diront que le Vieux-Québec n'est pas un beau quartier urbain. Rares sont également les gens qui vous diront ne pas avoir apprécié leur visite du centre-ville de Baie Saint-Paul par exemple, ou encore, leur balade au cœur des noyaux villageois de Saint-Antoine-de-Tilly, de Deschambault ou de Saint-Michel-de-Bellechasse. C'est plutôt l'inverse. Pourquoi? Parce que les gens, se sentent à l'aise dans ces milieux construits qui sont à échelle humaine et dont le bâti présente une grande homogénéité.

Ce qui caractérise ces milieux, c'est principalement la constance du rapport entre la largeur de la rue et la hauteur des bâtiments qui la bordent. Bref, tout est question d'échelle.

Au Québec, jusque vers 1880, peu d'édifices possédaient plus de trois étages incluant le rez-de-chaussée. Les matériaux utilisés et surtout les techniques de l'époque ne permettaient pas de construire des édifices de haut gabarit. Ce n'est qu'à partir du XX^e siècle, avec l'utilisation de l'acier et du béton, que l'on a vu apparaître dans le paysage québécois des édifices en hauteur. L'édifice Price, construit en 1929 en plein cœur du Vieux-Québec, a donné le coup d'envoi à la construction d'édifices dits modernes.

Mais qui aujourd'hui contesterait le fait que l'édifice Price est un bel édifice malgré sa hauteur hors-échelle par rapport à celle des édifices du quartier dans lequel il est implanté? Est-ce à cause de son ancienneté, puisqu'il marque le paysage de la Capitale depuis plus de trois quarts de siècle? Est-ce à cause des matériaux utilisés pour le revêtement des murs, soit la pierre de taille, matériau traditionnel s'il en est un? Et si cet édifice

construit en structure d'acier, possédait un revêtement en acier apparent, serait-il toujours considéré comme un bel édifice, bien intégré

à son milieu? D'ailleurs, qui oserait dénigrer la tour Eiffel, ce monument, connu de tous, sous prétexte qu'elle est hors-échelle avec ses 300 mètres de hauteur par rapport au gabarit des édifices du quartier à l'époque où elle a été

construite? Tous les visiteurs souhaitent voir la tour Eiffel lors de leur premier séjour à Paris. Doit-on en conclure que l'édifice Price, autant que la tour Eiffel, sont des réussites d'intégration malgré leur «présence évidente» dans les quartiers qui les accueillent? Si oui, comment expliquer que l'hôtel Loews Le Concorde érigé dans la Grande-Allée à Québec soit considéré par les professionnels de l'urbanisme et de l'architecture, voire par des novices de ces domaines, comme une erreur de parcours, qui détonne dans le paysage urbain.

Dans la même veine, peut-on vraiment parler d'un bon exemple d'intégration architecturale lorsqu'il est question de l'édifice J situé à deux pas du Parlement. Rappelons que ce bâtiment, surnommé «Le Calorifère», construit dans la Grande-Allée au cours des années 70, a nécessité la démolition d'un alignement exceptionnel de résidences bourgeoises de la fin du XIX^e siècle. Soulignons également que de plus en plus d'urbanistes et d'architectes considèrent que cet édifice s'intègre bien à la trame urbaine traditionnelle de la Grande-Allée, en raison surtout de sa volumétrie et de sa hauteur, lesquelles respectent sensiblement le gabarit des résidences du XIX^e siècle qui bordent encore une portion de la Grande-Allée. Cependant, en ce qui a trait à la forme ou à la facture architecturale de ce bâtiment, les avis sont partagés!

Ces exemples posent la question suivante: À quels critères une construction contemporaine implantée dans une trame déjà construite doit-elle répondre pour qu'elle soit considérée comme un bon exemple d'intégration architecturale?

Afin de déterminer ces critères, il importe d'effectuer une analyse minutieuse du milieu d'insertion et d'en dégager ainsi les lignes de force.

Critères à respecter pour une bonne intégration architecturale

1. L'étude du lieu

L'étude des processus de formation et de transformation des milieux bâtis à diverses époques, constitue l'outil privilégié pour bien comprendre la genèse des formes urbaines ou villageoises. Cette étude de l'organisation spatiale du lieu doit être effectuée à différentes échelles (l'agglomération, la ville, le village, le quartier, l'ilôt urbain, etc.) À cet égard, la constitution d'une équipe multidisciplinaire formée de géographes, d'historiens, d'urbanistes, d'architectes, voire même d'archéologues et

d'archivistes, constitue un atout précieux. L'inventaire du cadre bâti peut constituer une des facettes de cette étude. Il permet de dégager des constantes notamment en ce qui a trait à la forme des toitures, aux types de fenestration, à la récurrence des éléments décoratifs du bâti et des différents types de matériaux utilisés pour les revêtements de la toiture et des murs, etc.

2. L'orientation ou l'implantation du bâti

Il n'est pas rare de voir, des bâtiments contemporains implantés sans égard à la trame de rue. Ce faisant, l'implantation de ces nouveaux bâtiments crée une rupture dans l'organisation souvent séculaire du lieu et une confusion dans les règles qui ont présidé à l'orchestration du quartier, du bourg, du faubourg ou du rang. En d'autres mots, s'il est un critère important, voire essentiel, à considérer dans un processus d'intégration architecturale, c'est prioritairement celui de l'implantation par rapport aux lignes dominantes du lieu d'insertion.

3. La volumétrie

Peu de gens contesteront le fait qu'un bâtiment disproportionné en longueur ou en hauteur par rapport aux autres bâtiments déjà inscrits dans la trame urbaine ou villageoise, est un bâtiment mal intégré à son milieu d'insertion. La deuxième composante en importance à prendre en compte dans un processus d'intégration architecturale est, de toute évidence, la volumétrie du bâtiment, notamment la hauteur ainsi que la longueur de celui-ci.

4. La forme des toitures

Dans les milieux traditionnels densément construits que sont les cœurs de villages et les centres-villes, divers types architecturaux se côtoient, résultat des manières de construire à travers les décennies. Aussi retrouve-t-on différents types de toitures, mansardées, à deux versants à larmiers retroussés, à deux versants droits, à toit plat ou à toit faiblement incliné (approximativement 30°). La forme de la toiture est une composante importante de l'architecture d'un bâtiment et, à ce titre, elle doit faire l'objet d'une attention particulière lors de l'étude d'un projet d'intégration architecturale.

5. La composition des façades

S'il est un point important à considérer lors de l'analyse d'un projet d'insertion dans une trame urbaine ou villageoise, c'est bien la composition de la façade du bâtiment projeté. Le rythme de la façade est souvent tributaire de la distribution ou de la séquence des pleins et des vides, c'est-à-dire des parties construites et des parties ouvertes. L'analyse architecturale du milieu d'insertion permet habituellement de définir cette séquence. S'agit-il d'une

trame bâtie où prédomine la fonction résidentielle ou encore la fonction commerciale? Dans chacun des cas, la rythmique des ouvertures traduira la prédominance de cette fonction ou de cet usage. Il convient donc de bien établir quelle proportion les ouvertures doivent occuper dans la composition de la façade.

6. La fenestration

La fenestration est un élément architectural qui revêt une importance capitale en regard de la qualité d'intégration d'un projet contemporain dans une trame bâtie ancienne. Trop souvent, le choix de la fenestration semble être dicté uniquement par des considérations portant sur la qualité des espaces intérieurs. Cette pièce commune située au nord-est de la maison requiert sans doute un bon éclairage. Qu'à celle ne tienne, une large ouverture a été prévue pour permettre de répondre à ce besoin. Par surcroît, la forme de la fenêtre a été dictée par la volumétrie de cette pièce et ce, indépendamment des types de fenestration qui prédominent dans cette trame urbaine ou villageoise.

Rappelons que traditionnellement la forme des ouvertures des résidences construites avant 1945 était principalement verticale et que, pour chaque époque de construction, des types particuliers de fenestration, à



L'édifice Price situé au cœur du Vieux-Québec fait partie de la carte postale depuis longtemps.

guillotine, à battants ou à vantaux, ont été privilégiés.

Une analyse attentive du cadre bâti du milieu d'insertion permet de déterminer les formes dominantes tant pour les ouvertures que pour la fenestration.

7. Les matériaux de revêtement

- Pour la toiture

Dans les milieux villageois traditionnels tels Saint-Antoine-de-Tilly, Deschambault ou Saint-Michel-de-Bellechasse, la forme dominante des toitures des bâtiments est à deux versants à larmiers retroussés ou à deux versants droits. Pour une maison d'un étage et demi, coiffée d'un toit à deux versants à 45°, la hauteur de la toiture correspond minimalement à 50% de la hauteur totale du bâtiment. En d'autres mots, vue de face, la toiture de cette maison est à ce point présente à l'observateur qu'elle occupe la moitié de la «photo» pourvu que celui-ci dispose du recul nécessaire à l'appréciation de l'ensemble du bâtiment. Dans un tel cas, il est évident que les matériaux de revêtement de la toiture constituent une composante majeure de l'élément bâti.

Les matériaux traditionnels de revêtement des toitures sont essentiellement la tôle (pincée à la québécoise, agrafée, à baguette ou bosselée) et le bois (planches chevachées, à couvre-joint, bardeaux) et plus rarement, l'ardoise ou la tuile. Le choix de l'un de ces matériaux pour un projet contemporain inséré dans un milieu bâti ancien est certes souhaitable, mais il convient de considérer également tout matériau composite présentant des similitudes par rapport au matériau traditionnel, notamment pour ce qui en est de la texture, de l'apparence et même de la qualité. À titre d'exemple, un matériau de revêtement pour toiture fait à base de caoutchouc imitant le bardeau d'ardoise pourra constituer un bon choix comme substitut à l'ardoise, pour peu que la forme et la texture du matériau soient identiques au bardeau d'ardoise traditionnel et que la pose soit exécutée selon les règles de l'art. En ce qui a trait aux matériaux de revêtement des toits plats, de toute évidence la question de l'intégration architecturale ne se pose pas, l'impact visuel étant nul.

- Pour les murs

Les murs constituent l'élément architectural le plus apparent d'un bâtiment. À plus forte raison, le choix du matériau de revêtement est déterminant lorsqu'il est question d'intégration d'un bâtiment contemporain dans un milieu déjà construit. L'analyse architecturale est un outil privilégié pour établir la récurrence des types de revêtement que l'on retrouve à l'échelle de l'îlot, du village ou du quartier.

La pierre, la brique, le bois sont des matériaux traditionnels de

revêtement. Par ailleurs, depuis la seconde moitié du XX^e siècle, de nombreux matériaux de revêtement sont apparus sur le marché, certains sans référence par rapport aux dimensions et aux textures des matériaux de revêtement traditionnels, d'autres cherchant résolument à les imiter. Quels matériaux de revêtement mural doit-on privilégier lorsqu'il s'agit de s'intégrer au paysage bâti existant?

L'utilisation de matériaux traditionnels constitue un bon choix pour peu que la pose, la forme, les dimensions et la texture soient inscrits dans une approche inspirée du milieu d'insertion. À titre d'exemple, un revêtement de bois en planches à clin pourrait constituer un bon choix dans un milieu donné où l'on retrouve ce type de revêtement mural dans la mesure où il respecte la technique de pose à l'horizontale. Un revêtement de planches à clin posé en diagonale sur un mur, bien qu'il soit de bois, pourra difficilement être considéré comme une réussite d'intégration dans un milieu traditionnel.

Qu'en est-il de l'emploi de matériaux de revêtement non «traditionnel» que l'on trouve sur le marché? Tout dépend! Et la réponse nous renvoie à nos propos du début. De quoi parle-t-on lorsque l'on parle d'intégration architecturale? La conservation d'une homogénéité du cadre bâti existant? Au fait, est-ce que l'architecture de cette trame de rue est si homogène? Ne réussit-on une véritable intégration qu'en utilisant des matériaux traditionnels, posés de façon traditionnelle, sur des formes inspirées des formes traditionnelles du bâti? Souhaite-t-on reproduire des copies serviles de ce qui existe ou créer de nouvelles formes contemporaines en utilisant des matériaux contemporains et en privilégiant de nouvelles façons de faire, bref, en créant?

Nous écrivions au début de ce texte que tout est question d'échelle. Il aurait fallu ajouter que tout est question de valeurs. Tout est question de sens... dans le sens psychophysiologique du terme: les gens s'y sentent bien.

Au fait, pourquoi considère-t-on que l'édifice Price est bien intégré alors que pour l'hôtel Loews Le Concorde, c'est l'inverse? Réponse, c'est l'acceptation sociale.

S P A Z I O

Frank Valiante

Engineer, President

frankvaliante@spazio.ca

ANTIQUITÉS ARCHITECTURALES
ARCHITECTURAL ANTIQUES

8405, Boul. St-Laurent Blvd
Montréal (Québec) H2P 2M7
T 514 384-4343 F 514 384-4303

www.spazio.ca

La Loi sur les biens culturels: une loi qui prend l'eau

Le gouvernement du Québec dispose de deux mesures de protection pour assurer la sauvegarde d'un bien culturel: le classement et la reconnaissance.

Le classement est la plus importante des mesures de protection prévues par cette Loi. Les immeubles classés par le ministre de la Culture et des Communications possèdent une valeur patrimoniale exceptionnelle à l'échelle nationale, c'est-à-dire qu'ils ont valeur de symbole pour l'ensemble de la collectivité québécoise actuelle et future. À ce titre, nous sommes en droit de nous attendre à ce que des articles de la Loi prévoient des mesures adéquates afin d'empêcher les propriétaires de mutiler ou de laisser se dégrader ces monuments historiques. La réalité est tout autre! Souvenez-vous du triste sort réservé, il y a quelques années, à la Maison Baptiste-Jamme à Kirkland¹ et du pénible dossier, toujours d'actualité, du théâtre Rialto² à Montréal.

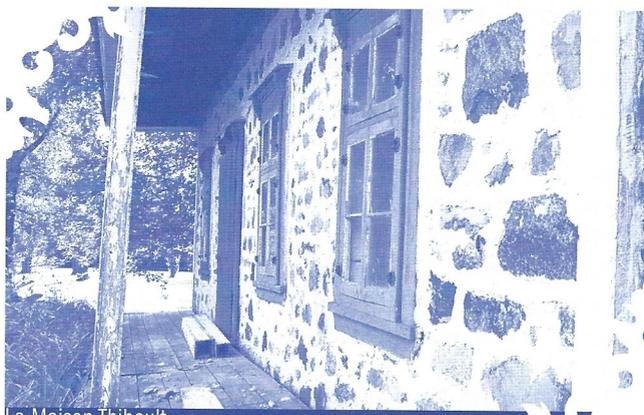
Un autre monument historique est en danger. Il s'agit de la Maison Thibault³ située au 8740, boulevard des Mille-Iles à Laval, dans le quartier Saint-François. Voici un récent chapitre douloureux de son histoire...

Construite en 1736, cette maison en pierre a été classée en 1977, à la suite d'une recommandation de la Commission des biens culturels du Québec. Habitée sporadiquement pendant une trentaine d'années durant la période estivale, la maison n'a pas été remise en état depuis qu'un incendie s'y est déclaré il y a environ dix ans. Ni restaurée, ni entretenue depuis ce temps, cette belle d'autrefois continue donc de se dégrader lamentablement.

Pourtant, l'ancien propriétaire, maintenant décédé, avait l'obligation de conserver ce bien culturel en bon état, tel que le prescrit l'article 30 de la Loi sur les biens culturels du Québec. Qu'a fait le Ministère pour que le propriétaire le restaure et continue de l'entretenir par la suite? Quel rôle aurait dû jouer la Commission des biens culturels du Québec avant que la situation ne s'aggrave à ce point?

Et le propriétaire actuel qui en est l'héritier, n'est-il pas assujéti à la même obligation? Ce dernier, désirant (semble-t-il) vendre la propriété, qui va accepter d'acheter ce monument historique et d'assumer, dans son état actuel, les coûts reliés à sa restauration sans avoir l'assurance d'obtenir une aide financière du gouvernement? Selon

l'article 51 de la Loi, le ministre peut, après avoir pris l'avis de la Commission, contribuer à l'entretien, à la restauration d'un bien culturel classé. Mais, l'éventuel acheteur ne sera pas libre de toute contrainte puisqu'il devra se conformer à l'article 31 de la même Loi qui précise qu'il ne pourra, sans l'autorisation du ministre, altérer le dit bien, le restaurer, le réparer, le modifier de quelque façon, le démolir en tout ou en partie, le déplacer ou l'utiliser comme adossement à une construction.



La Maison Thibault

Présentement, la Loi ne prévoit aucun mécanisme d'aide lorsqu'un propriétaire d'un immeuble classé ne peut l'entretenir pour des raisons jugées très sérieuses au plan financier. De même, cette Loi ne prévoit aucune pénalité lorsqu'un propriétaire d'un immeuble classé ne veut pas le conserver en bon état. Suffit-il alors, pour ces propriétaires, de laisser à l'abandon, volontairement ou non, ces biens culturels afin qu'ils ne répondent plus aux critères pour lesquels ils ont été classés et, par la suite, les démolir?

Lors d'un colloque, le 5 novembre dernier, organisé à Québec par la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, le président de la Commission des biens culturels du Québec, monsieur Mario Dufour, annonçait que des amendements seraient apportés à la présente Loi sur les biens culturels du Québec. Empêcheront-ils de telles situations de se reproduire? Entre-temps, qui va faire quoi pour prévenir l'irréparable?

¹ La Lucarne, Hiver 1998-1999, article de Pierre Couture intitulé «Le drame de la Maison Jamme»

² La Lucarne, Hiver 2005-2006, article de Pierre de Bellefeuille intitulé «Le complexe de la patate chaude», p.16

³ Les chemins de la mémoire, Monument et sites historiques du Québec, Les publications du Québec, tome II, page 384

Thérèse Romer

Est-ce un conte de fées?

La sauvegarde d'un bien patrimonial: une expérience personnelle

Le Petit Robert dit du conte de fées: «Récit merveilleux, aventure, fait étonnant et charmant». Eh oui, il y a de ça aussi dans mon conte. Mais ici l'histoire est vraie. Elle contient des leçons. Et elle n'est pas terminée, il faudra continuer à apprendre.

Le récit commence en 1972. De Montréal vers les Laurentides, mon mari Pierre de Bellefeuille et moi faisons un détour par Saint-Eustache. Nous y apercevons une étonnante, une superbe propriété à vendre. Dans un accès de folie nous l'achetons séance tenante, sur un coup de tête dont on ne sait pas s'il faudra en pleurer ou s'en réjouir.

Trente ans plus tard, on sait. C'était la joie! L'endroit a été fabuleux pour une vie de famille trépidante. Pour des découvertes dont je ne me suis jamais lassée, y compris l'histoire très riche de la maison, de la région, de sa nature. La découverte d'un milieu béni, ce Québec semi rural encore, singulièrement inattendu et attachant pour une immigrante aux racines polonaises, établie à Montréal depuis 1950. Et la maison était entourée d'une nature époustouflante, fleurie, aux mille facettes de ses quatre – que dis-je! de ses douze saisons, miroitantes dans la Rivière du Chêne. Sous nos yeux, sous nos pas. Le bonheur.

Comment ne pas le deviner, dans cette maison historique et ensorceleuse? Par surprise, par osmose peut-être ou contagion, dans ces murs qui avaient déjà si longtemps vibré aux rythmes de la politique, Pierre abandonnait le journalisme et se lançait dans la mêlée, se faisant élire député en 1976 sous la bannière de René Lévesque. Suivirent quelques années d'émerveillements, d'affirmations, de solidarités – et oui, de réalisations, peu à peu submergées par l'usure des escarmouches entre ordres de gouvernement, par les écueils des dernières décennies du 20^e siècle.

Cependant, entre-temps, j'étais tombée amoureuse des belles vieilles maisons du Québec (que nous croisions si souvent dans le comté ainsi qu'au long du Chemin du Roy). Les gens s'en souciaient peu, les bungalows californiens avaient la cote.

La manne gouvernementale des années grasses saupoudrait alors

l'émergence du souci patrimonial – mais je ne prévoyais pas que telle manne dure. Il fallait mobiliser les propriétaires de vieilles maisons eux-mêmes, les rendre fiers, les armer pour la sauvegarde de leur patrimoine familial et national! Ainsi, l'APMAQ prenait forme dans ces mêmes murs. J'y mettais sur pied une association bénévole qui conjuguerait les efforts des citoyens avec ceux des pouvoirs publics.

Bientôt, au tournant du siècle, vint le temps de prévoir l'avenir de notre belle vieille propriété historique, lovée au cœur du Vieux Saint-Eustache. Il s'imposait d'en faire un bien public, axé sur la conservation du patrimoine et voué au service de la collectivité. Apte à renforcer l'amour et la connaissance de l'histoire – ainsi que la protection de l'environnement. Ces deux enjeux, histoire et nature, primordiaux de nos jours, attiraient des appuis à la ronde. Avec plus de courage et d'optimisme que de discernement, je m'y lançais corps et âme, en rassemblant une équipe. Tous les espoirs semblaient permis. Un peu vite on trouvait un nom: Maison et Jardins Chénier-Sauvé. Aujourd'hui, cinq ans plus tard, où en est ce beau rêve? N'ayons pas peur de le dire: il frôle le naufrage. Des secours se mobilisent, oui. Mais des bilans s'imposent. Ils révèlent les récifs à éviter.

PREMIER RÉCIF: Il faut plus que volonté, plans et générosité.

Il faut du CAPITAL

Mes connaissances familiales du mécénat remontaient à une autre époque, j'en ignorais les ressorts financiers. On n'échappe pas aux évidences d'aujourd'hui: pour faire don au public d'un bien, il faut en même temps pouvoir l'assortir de capital. Capital dont les intérêts assureront le fonctionnement, rentabiliseront le bien. C'est ce qui a manqué cruellement à la Maison-Jardins. Certes, subventions et commandites peuvent par la suite financer des actions ponctuelles – mais pas le fonctionnement régulier d'un organisme de bienfaisance.

SECOND RÉCIF: Le piège des différences Différences entre la gestion familiale et la gestion institutionnelle d'une propriété.

On voit tous les jours une famille, un couple, gérer sa maison, entretenir son terrain. Ils en connaissent chaque détail: le robinet qui dégoutte, la serrure qu'il faut réparer,

le calorifère dérégulé, le pas de porte à déneiger, le lilas à tailler. Quel administrateur peut ainsi en avoir cure dans son bureau de 9 à 5?

C'est dire qu'à la Maison-Jardins, les dépenses gonflaient avant de crier gare. Les prévisions doubleraient, quadrupleraient. D'autant plus que les règles économiques changent lorsque l'objectif n'est plus d'habiter, mais de rentabiliser une propriété.

Différence entre une gestion solo et une gestion d'équipe

Même parti modestement, tout projet exige du personnel rémunéré et des bénévoles, qu'il faudra recruter, former, encadrer et évaluer. Pour protéger l'intégrité des lieux, pour accueillir des visiteurs, il faut des ressources humaines mais aussi des ressources physiques et matérielles. Il faut une planification financière dotée d'une comptabilité rigoureuse et d'une tenue de dossiers cohérente. Une coordination avec les autorités internes et externes. La mise en œuvre de programmes approuvés. Des relations avec les médias, publicité et marketing... *ouf!* Où trouve-t-on l'homme ou la femme capable d'organiser et diriger tout cela? On découvre qu'un tel être n'existe pas, que la gestion ne s'improvise pas. Ce qu'il faut, c'est une équipe, le gestionnaire qui saura la bâtir, la coordonner, la superviser. Et qui collaborera avec le conseil d'administration dont la tâche est de diriger et d'exiger des comptes.

Mais voici l'écueil. Les comptes, soit le rendement du personnel, dépendent des compétences de celui-ci. De telles compétences coûtent cher. Généralement trop cher pour des organismes culturels ou communautaires. Ils en pâtissent.

Différence entre un organisme sans but lucratif (OSBL) et une entreprise rentable

Nos sociétés, nos économies riches serrent la vis aux organismes communautaires ou culturels, généralement des OSBL forcés à fonctionner avec des budgets insuffisants et du personnel sous rémunéré. Rapido presto, les voici cantonnés dans le cercle vicieux des subventions. L'énergie des dirigeants doit servir à en dégoter. Les projets planifiés doivent se plier aux exigences des programmes subventionnés, parfois peu compatibles. Petit à petit s'infiltrer une tendance à embellir les comptes rendus, à colorer l'image de la réalité. L'OSBL devient administrateur de projets subventionnés, parallèlement aux fonctionnaires de l'État, mais à salaires dérisoires. Plus j'observe la chose, en milieux très différents, plus je constate l'effet pervers des subventions – mais comment y remédier? La quadrature du cercle.

Un éditeur ami me prévenait il y a quelque temps: pourquoi maintenir votre culture d'OSBL? Mieux vaut

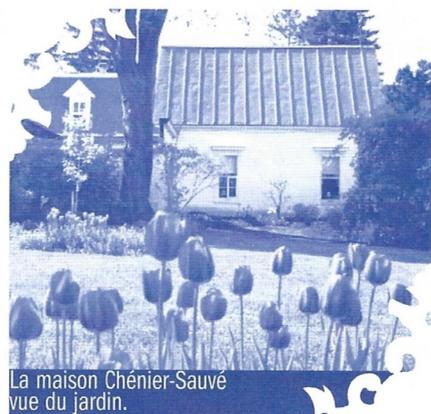
fonctionner comme une entreprise normale. Eh oui, certes. Mais l'OSBL s'apparente à une famille, les liens y sont tissés de confiance, bienveillance et indulgence. Il y a peu de place pour l'autorité d'un pater familias, comme dans les vraies familles. En entreprise, cependant, l'autorité reste nécessaire. Autant l'admettre. Il m'a fallu, présidente du conseil d'administration de la Maison-Jardins, apprendre péniblement, contre mon gré, à exercer l'autorité. La leçon a été dure, mais valable.

TROISIÈME RÉCIF: le conflit occulte des valeurs

Les entreprises, les projets commerciaux ou industriels sont régis par les lois du profit, sont disciplinés par la concurrence, cela se calcule en dollars. La simplicité de ce barème ne convient pas à la Maison et Jardins Chénier-Sauvé. Elle a été conservée pour autre chose, pour des valeurs intemporelles plus difficiles à chiffrer, à évaluer, à protéger.

Sauvegardée par amour du simple, par goût du vieux, par respect du patrimoine bâti et naturel, on croirait normal que ceux qui embarquent dans le projet de préserver une telle maison – aient le goût d'œuvrer ensemble, de partager les mêmes valeurs. Mais rien n'est moins sûr dans notre société contemporaine qui privilégie le neuf, le riche, le voyant, le rapide. La compréhension et le respect des acquis se développent lentement, ne sont pas innés. La tentation de moderniser à outrance guette, le projet initial peut déraiper facilement. Tirailé, il dérive sur une autre tangente. Parfois, des intérêts personnels s'en mêlent en catimini. Il faut beaucoup de vigilance. Il faut parfois se battre pour garder le cap. Pour protéger les objectifs établis d'un commun accord.

Je me trouve aujourd'hui bien naïve de ne pas avoir su tout cela d'emblée. Mais on apprend à naviguer en pagayant. Et au fond, j'aime mieux être confiante que méfiante, naïve que cynique. J'espère que mon conte, la leçon des récifs, aidera une nouvelle relève à mieux faire face aux défis. Tant d'espoir, tant de courage, tant de travail conjugué, ne peuvent aller en vain. La lueur d'une solution pointe à l'horizon, grâce à la Ville de Saint-Eustache, fièrement attachée à la culture, prête à valoriser son patrimoine.



La maison Chénier-Sauvé vue du jardin.

Appel de candidatures

Prix Robert-Lionel-Séguin

Décerné annuellement depuis 1984, le prix Robert-Lionel-Séguin veut souligner la contribution exemplaire d'une personne qui, au Québec, a oeuvré dans le domaine de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine bâti.

Éligibilité et critères de sélection

Le prix s'adresse à des personnes et non à des groupes, des organismes ou des institutions. On ne peut poser soi-même sa candidature mais des personnes, des groupes, des organismes ou des institutions peuvent présenter une candidature. Pour être éligibles, les personnes dont on propose la candidature doivent avoir fait preuve, au plan national ou international, d'un engagement soutenu et significatif dans des activités visant la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti du Québec. Cette contribution peut avoir donné lieu à une production écrite, à une action significative de sauvegarde ou à une fonction d'animation, de coordination ou d'enseignement reliée à la mise en valeur du patrimoine.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend :

- un curriculum de la personne dont la candidature est proposée;
- une lettre d'acceptation de cette personne d'être mise en candidature;
- un dossier faisant état de sa contribution à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine (lettres de recommandation - dossier de presse - photos - documents), le tout pouvant être contenu dans une enveloppe;
- une lettre de présentation exposant les raisons qui militent en faveur de cette candidature.

Jury

Un jury de trois personnes provenant de différentes régions du Québec est formé par le Conseil de l'APMAQ. Il étudie les candidatures et présente une recommandation au Conseil pour chacun des deux prix. Au moins un des membres du jury doit posséder une expérience personnelle de la restauration d'une maison ancienne. Dans le cas du prix Thérèse-Romer, le jury procède, au besoin, à une vérification sur les lieux.

Les lauréats

Prix Robert-Lionel-Séguin:

Arthur Labrie (1984), Michel Lessard (1985), Jean-Marie DuSault (1986), Luc Noppen (1987), André Robitaille (1988), Pierre Cantin (1989), Thérèse Romer (1990), Daniel Carrier (1991), Guy Pinard (1992), France Gagnon-Pratte (1993), Jules Romme (1994), Hélène Deslauriers et François Varin (1995), Paul-Louis Martin (1996), Claude Turmel (1997), Jean Bélisle (1998), Gaston Cadrin (1999), Dinu Bumbaru (2000), Hélène Leclerc (2001), Rosaire Saint-Pierre (2002), Jean-Claude Marsan (2003), Raymonde Gauthier (2004), Clermont Bourget (2005)

Prix Thérèse-Romer:

Alain Prévost (2005)

Date limite: Les candidatures doivent être soumises au plus tard le 30 avril de l'année en cours.

Présentation des prix: Les prix seront présentés aux lauréats ou aux lauréates lors du Congrès annuel.

Adresse: Veuillez faire parvenir votre candidature à l'adresse suivante:
Secrétariat de l'APMAQ 2050, rue Amherst, Montréal, (Qué), H2L 3L8
maisons.anciennes@sympatico.ca / www.maisons-anciennes.qc.ca

Prix Thérèse-Romer

Le prix Thérèse-Romer a été créé, en 2005, dans le but de reconnaître la contribution de membres de l'APMAQ à la conservation (entretien, restauration et mise en valeur) d'une maison ancienne.

Éligibilité et critères de sélection

Seuls les membres de l'APMAQ sont éligibles. Les personnes éligibles posent elles-mêmes leur candidature. Un membre peut également proposer la candidature d'un autre membre avec l'accord de celui-ci. Les critères de sélection sont les suivants :

- Respect du style du bâtiment;
- Choix des matériaux;
- Souci des éléments caractéristiques;
- Harmonie avec l'environnement naturel et bâti sous la responsabilité des candidats.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend :

- Une description des travaux effectués avec photos à l'appui (avant, pendant et après) et permettant d'évaluer la qualité de la conservation (restauration, entretien et mise en valeur) et l'harmonie entre le bâtiment et son environnement matériel et bâti.
- Des données historiques sur l'habitation (date de construction, propriétaires successifs), ses transformations et ses différentes fonctions au cours des années.

Les visites de l'APMAQ 2006

Le dimanche 28 mai

Visite à Lanoraie - région de Lanaudière

Responsables: Monik Grenier et Roland Gosselin avec la collaboration de Réal Béland de même que de membres de la société d'histoire et du comité du patrimoine.

La municipalité de Lanoraie est située sur la rive nord du Saint-Laurent, sur le site d'une seigneurie concédée, en 1672, à l'officier Louis Niort de la Noraye. Pour se rendre, on emprunte la route 138 ou l'autoroute 40, sortie Lanoraie. Rendez-vous à 11 heures, en face de l'église, au Pavillon Jean-Bourdon (bibliothèque) situé au 12, rue Louis-Joseph Doucet. Accueil par les responsables de la visite et mot de bienvenue du maire. À midi, on prendra sur place le repas qu'on aura apporté (boissons gratuites). Le circuit pédestre, comprenant de cinq à dix maisons anciennes, se déroulera entre 13 heures et 17 heures. Une activité de clôture est prévue, s'il fait beau, à la résidence de Monik Grenier et de Roland Gosselin située au 396 Grande Côte Ouest. En cas de pluie, les visiteurs pourront se restaurer, avant de repartir, au Pavillon Jean-Bourdon. Renseignements pour réserver une boîte à lunch ou pour se loger Monik Grenier: (450) 887-7572 ou monik.grenier@sympatico.ca

Le dimanche 11 juin

Visite à Neuville - région de Québec

Responsables: Alain Prévost, Lise Pelletier et Jacques Portelance.

C'est entre les années 1665 et 1672 que les premiers colons s'installèrent à Neuville. Dès 1683, la seigneurie de Neuville devient la troisième plus peuplée de la Nouvelle-France. Sise sur un étalage de terrasses, la petite municipalité de Neuville ne cessera pas de vous surprendre par son riche passé historique et sa vue imprenable sur le fleuve. Ces terrasses furent jadis une des sources d'approvisionnement en pierres pour la construction au Québec. Les cinq bâtiments de pierres (à visiter) sont un précieux témoignage du savoir-faire des tailleurs de pierres et des maçons du régime français. Pour plus d'information sur les maisons d'intérêt patrimonial, les possibilités d'hébergement et de restauration, consulter le site Internet suivant: www.ville.neuville.qc.ca. Ne tardez pas d'inscrire cette visite à votre agenda, on vous attend à 11h30 au 745 Vauquelin (près de la route 138) à la salle des fêtes. Une présentation multimédia de 20 minutes se tiendra vers midi.

Le dimanche 9 juillet

Visite à Sainte-Flavie - région de la Gaspésie

Responsables: Françoise et Roger Arsenault,

Porte d'entrée de la Gaspésie, Sainte-Flavie compte parmi les premières paroisses qui ont été créées à l'est de la ville de Rimouski. Fondé en 1829 et établi en bordure du fleuve Saint-Laurent, le village de Sainte-Flavie a conservé quelques-uns de ses beaux bâtiments patrimoniaux tels le Vieux presbytère et la Grange à dîme. Si vous arrivez tôt, vous pourrez visiter le Musée de paléontologie et la Grange à dîme (ouverte dès 10 heures). Rendez-vous à 11 heures au Centre communautaire de Sainte-Flavie situé en arrière de l'église, au 775, Route Jacques-Cartier. Il sera possible de prendre sur place le repas qu'on aura apporté. Visite prévue de quatre maisons anciennes. **Hébergement:** Plusieurs gîtes du passant peuvent accueillir les visiteurs à Sainte-Flavie. Pour obtenir des renseignements à cet effet, on peut consulter le site web de la municipalité: munflavie@globetrotter.net

Activités - 2006

Calendrier des visites

28 mai: Visite à Lanoraie - région de Lanaudière

11 juin: Neuville - région de Québec

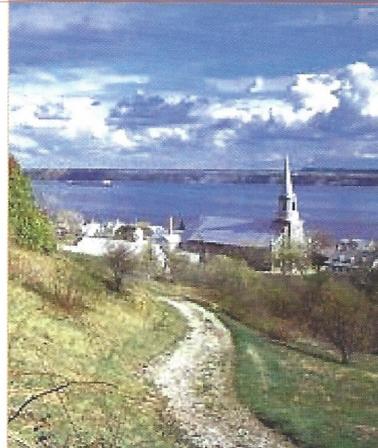
9 juillet: Sainte-Flavie - Gaspésie

6 août: Projet de visite

à Saint-Flavien sur le site d'une maison en restauration. Des précisions seront apportées dans le prochain numéro de La Lucarne.

Congrès de l'APMAQ - 13, 14 et 15 octobre 2006

Des démarches sont en cours pour la tenue éventuelle du congrès à Saint-Joseph-de-Beauce, reconnue capitale culturelle nationale pour l'année 2006. Saint-Joseph-de-Beauce doit son nom à Joseph Fleury de la Gorgendière, premier seigneur du lieu et fondateur de la Beauce. Le site où se trouvent l'église, le presbytère, l'orphelinat, l'école Lambert et le couvent est considéré comme le plus bel ensemble institutionnel du Québec.



L'assurance habitation pour les propriétaires de maisons anciennes du Québec

Document d'information



Le Département
Conseil en assurances et services
financiers du Cégep de Sainte-Foy



L'association des
Amis et propriétaires
de maisons anciennes
du Québec (APMAQ)

Novembre 2005

L'assurance habitation pour les propriétaires de maisons anciennes du Québec

Un document d'information à l'intention des propriétaires de maisons anciennes et des assureurs

Le 23 novembre dernier, à Québec, avait lieu le lancement d'un document d'information sur l'assurance habitation des maisons anciennes. Ce document a été produit, en collaboration avec l'APMAQ, à partir de travaux de soixante-quinze étudiantes et étudiants du programme *Conseil en assurances et services financiers* du Cégep de Sainte-Foy. Le document vise à informer les propriétaires de maisons anciennes sur les principes généraux de l'assurance habitation et les particularités qui s'appliquent à ce type de propriété. Il veut également sensibiliser les assureurs aux difficultés souvent vécues par les propriétaires de maisons anciennes quand ils veulent bénéficier d'une protection qui couvre le mieux possible les dommages que pourrait subir leur habitation. La publication de ce document de quarante-quatre pages a été commanditée par le Bureau d'assurance du Canada.

Pour en recevoir un exemplaire par le courrier, on adresse sa demande au secrétariat de l'APMAQ, 2050 rue Amherst, Montréal, Qc H2L 3L8. On doit alors joindre à sa demande un chèque de 5\$. pour couvrir les frais de manutention de l'envoi. Le document est également accessible sur le site Internet de l'APMAQ [<http://www.maisons-anciennes.qc.ca>]